

DIUN échographie

Site Internet

<http://naxos.biomedicale.univ-paris5.fr/diue>

Responsable pédagogique

Pr D. KRAUSE

Département de Radiologie
et d'imagerie médicale
CHU, Hôpital du Bocage, Dijon
Tél. : 03 80 29 36 86 ou 36 77
Fax : 03 80 29 54 55
denis.krause@chu-dijon.fr

Universités associées dans l'inter-
région Est : Besançon, Dijon,
Nancy, Reims, Strasbourg.

Publics et pré-requis

- DES de radiodiagnostic et imagerie médicale, de médecine nucléaire
 - DES des différentes spécialités médico-chirurgicales utilisatrices d'échographie ainsi que les DIS
 - Médecins radiologistes diplômés
 - Médecins titulaires d'une spécialité médicale utilisatrice d'échographie
 - Médecins titulaires d'un diplôme permettant l'exercice de la médecine en France ou dans la CEE
 - Médecins étrangers titulaires d'un diplôme permettant l'exercice de la médecine dans le pays d'obtention d'origine.
- Pour les non spécialistes,
l'autorisation est prononcée après réussite d'un examen probatoire.



→ OBJECTIFS

Acquisition de connaissances approfondies dans le domaine de l'échographie clinique dans le but d'acquérir une véritable compétence théorique et pratique, fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités d'exercice de l'échographie, ainsi que sur la connaissance des indications et des résultats de cette technique comparativement aux autres méthodes diagnostiques, en particulier dans le domaine de l'imagerie.

→ PROGRAMME

Tronc commun obligatoire (50h) : pour tous les candidats inscrits, en début de 1^{ère} année : physique, ultrasons, technologie et contrôle de qualité des échographes et appareils Doppler, sémiologie échographie élémentaire et écho-anatomie générale.

Modules optionnels (50h) : abdomen et digestif, cardiologie, gynécologie, obstétrique, pédiatrie, vasculaire, appareil locomoteur, échographie endocrinienne et cervicale, appareil urinaire et génital masculin.

Stage obligatoire effectué pour le tronc commun ainsi que pour chaque module. Les stages hospitaliers seront effectués dans un service agréé par le Conseil National Pédagogique et devront comporter au moins 30 vacations.

→ ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Durée : 1 ou 2 ans suivant les options, 3 années au maximum. Elles comportent des enseignements théoriques, pratiques et des stages.

Le DIU d'échographie se décline en 2 options :

- Pour les médecins spécialistes (*clinique ou équivalent*) :
DIU d'Echographie option Echographie de spécialiste (100h)
Tronc commun + au moins 1 module dont celui de la spécialité.
- Pour les médecins généralistes et autres :
DIU d'Echographie option Echographie générale (250h)
Tronc commun + au moins 4 modules

→ CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

L'examen est sanctionné par un examen de fin de 1^{ère} partie d'enseignement (*tronc commun, durée 2h*) et une épreuve pratique sur échographe + l'examen sanctionnant chacun des modules choisis (*épreuve écrite théorique d'1 h et une épreuve pratique*).

→ CALENDRIER

Consulter le site internet.

→ INSCRIPTION

- avant le 15 octobre : autorisation d'inscription à demander auprès du responsable et à fournir obligatoirement lors de l'inscription.
- pour demander un dossier d'inscription : envoyer, à l'adresse notée en 4^e de couverture, une enveloppe A4 timbrée à 1,90€ avec votre adresse, en précisant à quel diplôme vous vous inscrivez.
- avant le 31 octobre : inscription auprès du département de formation médicale continue.

→ COÛT

Pour chacune des années d'inscription, deux paiements séparés :
Droits pédagogiques : si inscription individuelle : 450 €
si prise en charge par l'employeur : 450 €.
Droits administratifs : 169.57 € (à payer lors de l'inscription).

IMAGERIE